

DEC220785DR01

Décision portant nomination de M. Jean-Louis Guilleron aux fonctions de coordonnateur régional pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la circonscription Île-de-France Villejuif

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision DEC132608DAJ du 24 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Île-de-France Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Louis Guilleron, ingénieur de recherche hors classe, est nommé coordonnateur régional pour la protection du potentiel scientifique et technique à compter du 15 mars 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 mars 2021

Pour le président - directeur général et par délégation,

La déléguée régionale

Marie-Hélène Papillon

